



Service Juridique et achats

N°ARR20221005_3

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Objet : Arrêté de délégation de signature du Maire à Madame Cécile TOURAILLE

Le Maire d'Eybens,

Vu l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature, au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables des services communaux ;

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des services, de procéder à une délégation de signature du Maire.

ARRÊTE

Article 1 : Le Maire de la commune d'Eybens, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Cécile TOURAILLE, Responsable du service Ressources humaines, pour les actes suivants dans le domaine des marchés publics relevant de l'activité du service Ressources humaines :

- L'engagement comptable via la signature des bons de commande inférieurs à 1 000 € TTC. Cette signature s'effectuera conformément à la procédure d'engagement municipale.
- Viser les factures inférieures à 1 000 € TTC.

Article 2 : La signature par Madame Cécile TOURAILLE des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire, Cécile TOURAILLE, Responsable du service Ressources humaines ».

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs de la commune,
- Notifié à l'intéressée,
- Transmis au Préfet de l'Isère et au Comptable de la collectivité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- Transmission en Préfecture le : 28/10/2022
 - Publication/Affichage le : 31/10/2022
 - Notification faite le
- Signature de l'intéressée :



Fait à Eybens, le 5 octobre 2022

Le Maire,

Nicolas RICHARD